



agir ensemble

Un service en ligne  
pour les tiers destinataires  
d'un paiement MSA :  
«Tiers de paiement»

MSA en ligne



santé  
famille  
retraite  
services

[provenceazur.msa.fr](http://provenceazur.msa.fr)

L'essentiel & plus encore

## Identifier un paiement de votre MSA est facilité avec le service en ligne «Tiers de paiement»

Notaire, huissier, trésorerie, bailleur, CCAS, mairies..., vous recevez régulièrement des virements de la MSA sans en connaître l'objet ou le motif. La MSA met à votre disposition un service en ligne de consultation des documents MSA. Ce service vous permet de consulter de manière sécurisée les décomptes de paiement ou courriers dont vous êtes destinataires.

*Cette offre de service en ligne ne concerne pas les tiers gérants des tutelles (les UDAF...), les conseils généraux, ni les professionnels de santé. Ces derniers bénéficient du service «Amelipro» sur le site Ameli.fr.*

### ▮ Vos avantages :

- être informé à J+1 des paiements MSA (24h/24h) à partir de votre espace privé et sécurisé,
- gain de temps : vous permet de suivre et visualiser l'identité des adhérents attachés aux paiements (classés par numéro de sécurité sociale),
- accès à tous vos courriers adressés par la MSA archivés pour une durée de 12 mois,
- accès simple et multi domaines (maladie, prestations familiales, retraite, ASS) en tant que tiers gestionnaire de l'ensemble des paiements de vos clients adhérents MSA,
- autonomie : accès aux informations avec une optimisation des échanges avec les services de la MSA => avantage du guichet unique,
- gratuité du service offert.

## ▮ Vos documents (consultation, téléchargement) :

- avis de paiement de prestation santé,
- avis de paiement action sanitaire et sociale,
- avis de paiement invalidité,
- avis de paiement prestations familiales,
- avis de paiement rente accident du travail,
- avis de paiement prestation retraite des adhérents pour lesquels la MSA paye une prestation à un tiers.

La mise à disposition des documents se trouve dans la rubrique «Mes derniers documents».

A chaque paiement de la part de votre MSA, vous serez informé par notification du dépôt des documents dans votre espace privé dédié.

## ▮ Comment s'inscrire ?

La MSA Provence Azur procède à votre inscription, il n'y a pas de service d'inscription automatisé.

Pour cela, une convention doit être signée entre votre structure et la MSA Provence Azur.

Vous aurez à fournir les éléments suivants :

- les nom, prénom et coordonnées d'un référent,
- une adresse mail support à l'ouverture de ce service en ligne.

A réception de la convention signée, la MSA vous envoie un courrier contenant votre identifiant et votre mot de passe provisoire, à personnaliser lors de votre première connexion.

Cette convention est disponible sur le site [provenceazur.msa.fr](http://provenceazur.msa.fr) rubrique «Partenaires > Tiers destinataires de paiements».

Elle doit être complétée puis renvoyée par mail à l'adresse suivante : [msapa\\_conventiontiers.blf@provence-azur.msa.fr](mailto:msapa_conventiontiers.blf@provence-azur.msa.fr)

En cas de difficultés de connexion ou dans  
l'utilisation des services en ligne, contactez  
l'assistance Internet MSA

**03 20 900 500**

du lundi au vendredi  
de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Ce service est exclusivement dédié  
à l'accompagnement à la connexion  
et à l'utilisation de votre espace privé  
et des services en ligne.

MSA Provence Azur - Septembre 2022 / Crédits photos : CCMMSA - Service images